



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UN JARDIN D'ENFANTS

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général, en date du 30 août 2011, autorisant l'association « le jardin d'éveil de Noé » à créer un jardin d'éveil à Calais (62100) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général, en date du 23 janvier 2015, autorisant à créer un établissement d'accueil collectif d'enfants, par transformation du jardin d'éveil en jardin d'enfants de 30 places à Calais (62100) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 5 décembre 2024, autorisant le changement de direction et la diminution de la capacité d'accueil du jardin d'enfants à Calais (62100) ;

Vu le courriel reçu le 18 août 2025, de l'association « le jardin d'éveil de Noé » informant de la fermeture définitive du jardin d'enfant de Calais suite à la décision du tribunal de Boulogne-sur-Mer ;

Vu la visite de contrôle de madame Sandrine Senicourt, puéricultrice d'appui, en date du 29 août 2025 constatant la fermeture du jardin d'enfant à Calais (62100) ;

Le Président du Conseil départemental,

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250903-SDPMIEAJE202563-AR
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de dépôt en préfecture : 02/10/2025

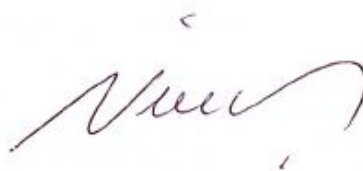
Considérant la visite de contrôle de madame Sandrine Sénicourt, directrice d'appui en date du 29 août 2025 constatant la fermeture du jardin d'enfant à Calais (62100);

ARRÊTE :

Article 1 :

Le jardin d'enfants « le jardin d'enfants de Noé » situé 18 rue Eustache de Saint Pierre à Calais (62100) n'est plus autorisé à fonctionner à compter du 25 juillet 2025.

Arras, le 3 septembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directeur de la maison du Département solidarité du territoire du Calais
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site de Calais
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Calais
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais